

N^o 245. — DÉCISION du 28 septembre 1876 nommant M. Graffe médecin du gouvernement à Taio-hae.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Attendu que la présence à Taio-hae (Marquises) d'un détachement d'infanterie, d'un poste de gendarmerie et d'un certain nombre d'officiers, employés et autres salariés de l'Etat ou de la colonie, rend nécessaire la désignation d'un médecin pour cette localité;

Considérant que cette disposition se justifie, en outre, par l'arrivée directe au port de Taio-hae de navires venant de l'extérieur;

Que, par suite, la population tout entière est intéressée à la mesure;

De l'avis conforme du chef du service de santé;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

AVONS DÉCIDÉ ET DÉCIDONS :

Art. 1^{er}. M. Graffe (François-Marie-Emile), ex-aide-médecin auxiliaire de la marine, autorisé à exercer la médecine dans les Etablissements français de l'Océanie suivant décision du 18 juillet 1873, est nommé médecin du gouvernement à Taio-hae (îles Marquises), pour compter du 1^{er} novembre prochain.

Il recevra, en cette qualité, une solde annuelle de 2,400 francs, qui sera imputée par moitié au service Colonial, chapitre XV, article 2, § *Hôpitaux*, et au chapitre 1^{er}, article 2, du budget Local. La ration de vivres lui est, en outre, accordée au compte de ce dernier service.

Art. 2. M. Graffe, autorisé, par décision du 4 mai 1868, à exercer la profession de pharmacien dans les Etablissements français de l'Océanie, devra avoir un dépôt de médicaments à Taio-hae. Il aura seul le droit de vendre des médicaments, et se conformera, en ce qui concerne la conservation et la délivrance des substances vénéneuses, aux dispositions de la décision du 4 janvier 1857.

Art. 3. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Papeete, le 28 septembre 1876.

Signé : L. MICHAUX.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : LA BARBE.